



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre la covid-19 dans les écoles

Question au Gouvernement n° 4618

Texte de la question

LUTTE CONTRE LA COVID-19 DANS LES ÉCOLES

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Clément.

M. Jean-Michel Clément. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale. La cinquième vague de covid-19 frappe notre pays, suscitant une inquiétude nouvelle et forte à l'endroit de nos écoles où les taux d'incidence augmentent fortement. Depuis deux ans, nous avons acquis la certitude que la contamination par aérosol joue un rôle majeur, et que l'aération et la ventilation ont donc un caractère essentiel. Pourtant, s'il y a un lieu où la ventilation est négligée, alors qu'elle devrait être une priorité, ce sont bien les écoles.

L'installation des équipements d'aération se fait au compte-gouttes : seulement 20 % des écoles sont dotées de capteurs de CO₂, et combien sont équipées de purificateurs ? Vous dites qu'ils ne sont pas des solutions miracles. Certes, cela n'existe pas, mais dans certains établissements, il n'est même pas possible d'ouvrir les fenêtres. Les outils d'aération sont cruciaux pour maintenir les écoles ouvertes et éviter qu'elles ne deviennent des lieux de contamination. Le seul dépistage ne suffit pas ; c'est la prévention qu'il faut renforcer.

Faute de volonté politique, vous renvoyez la balle aux collectivités. Ce n'est pas acceptable, alors qu'elles font face à d'importants surcoûts matériels et d'organisation liés à la crise sanitaire. À l'exception des plus aisées, elles n'ont pas la capacité d'engager seules de telles dépenses. Nous vous avons alerté à de multiples reprises, en vain. Il y a plusieurs mois, vous vous étiez dit prêt à aider les collectivités, mais sans davantage de détails.

Vous évoquez une enveloppe de 20 millions d'euros, mais où est passée cette aide, dont on sait en outre qu'elle sera insuffisante ? Pouvez-vous nous dire combien d'écoles ont été soutenues pour installer les équipements de ventilation nécessaires ? Allez-vous augmenter la dotation prévue, compte tenu de la vigueur de l'épidémie chez les enfants ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Votre intervention a le mérite de rappeler les points importants afin de maintenir les écoles ouvertes. Il faut bien sûr redire que la vaccination et la politique de tests sont absolument essentiels dans la lutte que nous menons. Permettez-moi d'indiquer que selon le comptage de vendredi dernier, 3 200 classes étaient fermées dans toute la France, soit un chiffre qui reste raisonnable par rapport à l'ensemble.

Vous avez raison : les gestes barrières – et ce que recouvre cette appellation – représentent le troisième pilier de la lutte contre le virus. C'est parce que nous avons réussi à les faire respecter dans les écoles de France que nous avons pu traverser la crise l'an dernier en maintenant les écoles ouvertes. C'est encore le cas aujourd'hui,

et c'est aussi la raison pour laquelle j'affirme souvent que les établissements scolaires sont des lieux où on se protège davantage que dans d'autres endroits, parce que le port du masque y est respecté, que les gestes barrières y sont enseignés et qu'ensuite, les enfants sont les ambassadeurs de ces gestes dans le reste de leur vie – n'oublions pas qu'ils se contaminent souvent davantage à l'occasion d'autres activités sociales.

Parmi les gestes barrières, figure l'aération régulière des pièces. Rien ne remplace le fait d'ouvrir les fenêtres dix minutes toutes les heures. Cela fait partie des consignes qui ont été rappelées dans le cadre du renforcement du protocole sanitaire que nous prônons.

En matière d'équipements d'aération, il faut distinguer les capteurs de CO2 et les purificateurs d'air. J'ai toujours dit que les premiers étaient nécessaires. Équiper les écoles est une compétence des collectivités locales, personne ne peut le nier. Ces dernières peuvent en acheter, et elles le font. J'ai dit que nous soutiendrions celles qui n'arriveraient pas à en acheter, et nous l'avons fait : une circulaire a été prise il y a plusieurs mois, et un fonds de 20 millions d'euros a été constitué. Ce dernier n'est pas épuisé au moment où je vous parle, et nous avons prolongé la possibilité de recourir au fonds jusqu'au mois de mars – s'il le faut, nous l'abonderons.

Nous intervenons donc en soutien, comme nous le faisons concernant les purificateurs d'air. La semaine dernière, la ministre déléguée auprès du ministre des solidarités et de la santé, Brigitte Bourguignon, vous expliquait que plusieurs éléments doivent être pris en compte concernant les purificateurs d'air – je manque de temps pour entrer dans les détails. Un certain discernement est nécessaire. Oui, il y a une politique...

M. le président. Merci, monsieur le ministre...

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Clément](#)

Circonscription : Vienne (3^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4618

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 décembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [15 décembre 2021](#)